

Zeitschrift: Générations
Herausgeber: Générations, société coopérative, sans but lucratif
Band: - (2019)
Heft: 117

Artikel: Faut-il augmenter le prix des timbres?
Autor: Rein, Frédéric / Flüeler, Oliver / Sommaruga, Carlo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-906216>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Faut-il augmenter le prix des timbres ?

Lors d'une récente interview, Roberto Cirillo, directeur général de La Poste, a annoncé qu'une réévaluation à la hausse des tarifs du courrier devra être discutée à court terme. Un sujet récurrent, mais qui ne convainc pas tout le monde.

«Aucun autre pays européen ne propose des lettres à un prix plus avantageux que la Suisse»

OLIVER FLÜELER,
PORTE-PAROLE DE LA POSTE



«Ce serait un coût supplémentaire pour les ménages»

CARLO SOMMARUGA, CONSEILLER NATIONAL (SOCIALISTE/GE)



Votre directeur général a annoncé qu'une hausse des prix des timbres devra être discutée dans les années à venir...

C'est vrai, mais il n'y a actuellement pas de décision concrète et définitive de La Poste sur les augmentations des prix pour les lettres A et B, ni même de calendrier final ou de projet quant au montant des éventuelles adaptations des tarifs. En fin de compte, c'est le Conseil fédéral qui décide des hausses des prix dans le secteur du monopole. Cela dit, il faut savoir que les prix des lettres dans le segment de la clientèle privée ne couvrent pas les coûts occasionnés.

Nous payons déjà 1 franc pour une lettre en courrier A. N'est-ce pas assez cher ?

Compte tenu du pouvoir d'achat, aucun autre pays européen ne propose des lettres à un prix plus avantageux que la Suisse.

N'avez-vous pas peur que vos clients finissent par boudier les échanges épistolaires ?

En quinze ans, le prix pour les lettres A et B n'a pas changé. Le nombre d'envois, en revanche, diminue chaque année d'environ 5%. La numérisation de la société est la cause principale de cette baisse. Les prestations digitales, simples et accessibles 24 heures sur 24, convainquent de plus en plus les utilisateurs, aussi divers soient-ils. Comme La Poste est là pour tous, elle propose l'ensemble de ses prestations aussi bien sous forme physique que numérique, les rendant ainsi accessibles à tous ceux qui ne sont pas en ligne.

Mais n'est-ce pas les seniors qui risquent d'être les plus impactés, car ils utilisent davantage le courrier que les jeunes ?

La Poste ne connaît pas le profil ni l'âge des expéditeurs de lettres. Toujours est-il que le coût de la vie a augmenté depuis quinze ans et que le prix des courriers A et B est resté le même depuis 2004...

Pourquoi êtes-vous opposé au renchérissement du prix des timbres ?

Car La Poste est un service public universel. De fait, elle se doit non seulement d'inclure toutes les régions, particulièrement celles qui se trouvent en périphérie, mais aussi l'ensemble de la population, que ce soit les personnes et les petites entreprises qui peinent à intégrer la transformation numérique de notre société. Procéder à une hausse du courrier impacterait directement ces deux dernières catégories d'un point de vue financier, ce qui irait précisément à l'encontre de la mission de La Poste.

Cette hausse servirait au développement du numérique. N'est-ce pas important de ne pas manquer ce virage de technologie ?

Je suis parfaitement favorable à cette évolution, mais le défi numérique ne doit pas être fait au détriment de celles et de ceux qui n'arrivent pas à l'accompagner. Et il doit être financé par d'autres moyens qu'un redressement du prix des timbres.

Un autre argument de La Poste, c'est qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis quinze ans. L'entendez-vous ?

Je ne le conteste pas, mais ce qui compte avant tout, c'est le coût supplémentaire qui est répercuté sur les ménages. Or, une augmentation, même si elle se limite à une dizaine de centimes, deviendrait rapidement trop onéreuse pour les petits budgets, à l'instar des bénéficiaires de rente.

Parmi les particuliers les plus touchés, pensez-vous que les seniors, qui ont été habitués aux échanges épistolaires, seront les plus touchés si une telle mesure venait à être mise en place ?

Les personnes disposant d'une faible rente au sein de cette frange de la population seraient certainement parmi les premières victimes de l'augmentation du prix des timbres.

FRÉDÉRIC REIN 